



Le mot du Maire, Catherine CHAPPUIS

SOMMAIRE

- Page 2.
Budget 2017
- Page 3.
Urbanisme
- Page 4.
Fusion Chambéry métropole -
Cœur des Bauges
Concertation autour du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal
- Page 5.
Travaux, Projet de réseau de chaleur au bois,
Café associatif « Au Bonheur d'une Pause »
- Page 6.
Recommandations et rappels divers
- Page 7.
Infos diverses
- Page 8.
Infos diverses / Agenda

D'ici au prochain Barby flash nous aurons un nouveau Président de la République et une nouvelle composition de l'Assemblée Nationale. Les élections nationales majeures qui vont se dérouler ce printemps et la campagne qui est maintenant bien engagée ne peuvent nous laisser indifférents. Évidemment nous sommes nombreux à regretter un contexte politique pour le moins compliqué à plusieurs niveaux pour notre démocratie électorale. D'abord les multiples affaires dénoncées régulièrement entachent la crédibilité de tous les élus et ensuite l'implosion du paysage politique traditionnel, révélée en partie par les Primaires, fait perdre à l'électeur une grande partie de ses repères habituels avec les grands partis.

Aujourd'hui qu'est ce qui peut nous mobiliser pour participer à ces scrutins alors que, régulièrement, notre organisation politique montre ses limites ? Tout simplement que la démocratie, malgré ses imperfections, demeure la meilleure des organisations. Pour que celle-ci vive, il lui faut des représentants élus par le peuple qui remplissent, bien sûr, toutes les conditions de moralité. Et nous progresserons tous ensemble en apprenant des faiblesses de notre fonctionnement pour poser de nouveaux garde-fous par la loi et éviter ainsi de nouveaux abus.

Puisque l'homme ou la femme providentiels ne peuvent plus exister de nos jours, revenons à nos valeurs. Réinterrogeons-nous ! Que faut-il privilégier

dans notre monde d'aujourd'hui ? Quelles valeurs essentielles devraient nous permettre de nous retrouver le plus grand nombre ?

Je pense en priorité à la paix. C'est elle qui nous garantit de vivre librement d'abord, depuis plus de 70 ans. Et pour cela notre meilleure réponse c'est l'Europe dont on vient de fêter le 60^{ème} anniversaire des Traités de Rome. Mais aussi, l'emploi avec une place digne et utile pour chacun dans la société et l'éducation pour élever et donner les mêmes chances de réussir à tous, emploi et éducation qui sont les meilleurs remparts à la désespérance et à ses dérives. Sachant que tout cela ne saurait suffire et que la bonne prise en compte des questions environnementales est indispensable pour réussir la transition énergétique, pour ne plus prélever à la terre plus qu'elle ne peut reconstituer.

Mais au-delà de notre démocratie représentative dont on voit bien aujourd'hui qu'elle ne répond plus suffisamment aux aspirations légitimes des électeurs, il faut innover et construire ensemble la démocratie citoyenne. C'est en accueillant la participation du plus grand nombre que l'on enrichira les débats. En phase avec les souhaits des habitants, cela facilitera les prises de décision en garantissant leur acceptabilité. C'est de la responsabilité de tous que de construire ainsi l'avenir au quotidien pour un meilleur vivre ensemble.



Remise de chèque pour le Téléthon



Caraval



Conseil municipal du 27 février

Lors de ce conseil municipal, les comptes administratifs 2016 et le budget 2017 de la commune ont été présentés et approuvés à l'unanimité (moins 3 abstentions pour le budget).

Comptes administratifs 2016

Les recettes fiscales de fonctionnement en 2016 ont baissé de 3 % en raison de la baisse de la dotation de l'État (**66 000 euros** sur la seule année 2016 et **150 000 euros** depuis 2013).

Les dépenses ont été maîtrisées avec une hausse de seulement **0.5 %**. Par rapport aux communes de même taille au niveau national, les dépenses de fonctionnement par habitant à Barby sont sensiblement inférieures ce qui permet à la commune de conserver, malgré la baisse très importante des dotations de l'État, des capacités d'investissement. En 2016, les dépenses d'investissement réalisées ou engagées se sont montées à **1 067 000 euros**; les plus importantes réalisations ont concerné l'école maternelle, le gymnase, la rénovation de l'éclairage public et l'achat du local de l'ex-Caisse d'Épargne.

Budget 2017

Pour 2017, le conseil municipal a approuvé le maintien des taux d'imposition communaux.

Taxe d'habitation : 10.06 % (contre 15.08 % de moyenne de l'agglomération)

Taxe foncière : 18.35 % (contre 24.38 % de moyenne de l'agglomération)

Ces taux n'ont pas bougé depuis 1996.

Les recettes fiscales devraient être encore impactées en 2017 par une nouvelle baisse des dotations de l'État de **35 000 euros** environ.

Recettes de Fonctionnement (hors exceptionnelles)

2 458 516 euros dont **46.8 %** reversement de l'État + Chambéry métropole, **42.4 %** taxe d'habitation, taxe foncière et droits de mutation, **10.8 %** périscolaire, loyers perçus sur les bâtiments communaux, contrat enfance, etc.

Dépenses de Fonctionnement (hors exceptionnelles)

1 973 524 euros dont **54 %** de frais de personnel, **15 %** entretien des bâtiments et voirie, **13 %** subvention aux associations, crèche, SICSAL, **11 %** chauffage, eau, électricité, **7 %** autres divers. Le montant des nouvelles opérations d'investissements budgétées en 2017 est de **811 000 euros**.

Cela concernera notamment la 2^{ème} phase de la rénovation du gymnase, la maison médicale, la toiture de l'église, la rénovation de la voirie du chemin de Casselagnat, l'éclairage public, la vidéo-protection et les études sur le réseau de chaleur bois envisagé pour les immeubles du Clos Besson, Clos gaillard et les bâtiments communaux et scolaires.

En conclusion de cette présentation budgétaire, Didier Fantin, adjoint aux finances, a rappelé que les finances de la commune étaient saines mais que,

comme toutes les communes de France, l'impact à la fois de la baisse des dotations de l'État (total cumulé **900 000 euros** sur le mandat) et de la hausse des charges transférées (temps d'activités périscolaires, urbanisme, Fonds de péréquation, etc.) était important (partiellement compensé par les gains de fiscalité liés aux nouveaux logements) et obligeait les élus à être rigoureux à la fois sur les frais de fonctionnement et sur les choix d'investissements.

Lors de ce conseil municipal, ont été actés également :

- les crédits alloués aux écoles pour les crédits d'activités et les fournitures scolaires, **24 000 euros** pour les 2 écoles, dont **1 500 euros** de subvention exceptionnelle pour la classe découverte de l'école élémentaire et **500 euros** pour le projet danse de l'école maternelle,
- la demande de subvention à l'ADEME pour le projet de réseau de chaleur bois.
- le retrait des communes de Les Déserts et de Puygros du Syndicat Intercommunal du Canton de St Alban-Leysse.

Les élus ont toutefois regretté le choix de ces 2 communes et confirmé leur volonté de poursuivre la coopération intercommunale au sein du SICSAL entre les 8 communes restantes.

- le lancement du marché pour la restauration scolaire en groupement de commandes avec les communes de Thoiry et Curienne avec comme objectif d'avoir 50 % de bio dans les assiettes des enfants.

BUDGET 2017 DE L'AGGLOMÉRATION CHAMBÉRY MÉTROPOLÉ CŒUR DES BAUGES

Le budget 2017 de l'agglomération a été adopté fin mars :

- La majorité des élus, afin de financer les investissements importants des 4 prochaines années (nouvelle piscine, rénovation de la gare de Chambéry, pistes cyclables, promotion du tourisme, développement économique, etc...) ont décidé d'activer la taxe foncière à hauteur de 2.3 points (avec une baisse de la taxe sur les ordures ménagères de 0.7 point).
- Malgré le maintien des taux de la commune de Barby et du Département, cette hausse des taux de l'agglomération aboutit, pour le contribuable, à une hausse d'environ 5 % de la taxe foncière (soit par exemple 35 euros pour une taxe foncière 2016 à 700 euros).
- La taxe d'habitation par contre ne devrait augmenter que de 0.4 % (revalorisation nationale des bases).

LE GRAND CLOS



La visite du Grand Clos

Un nouveau paysage urbanistique se dessine sur les hauteurs de Barby

Le coteau de BARBY est en pleine transformation. Les Barbysiens et les habitants des communes environnantes ont pu se rendre compte de la mutation urbanistique en cours.

Les travaux de terrassement préparatoires et la réalisation des voiries et des réseaux ont modifié visuellement le site du Grand Clos. Cette opération qui est en cours d'achèvement, préfigure les futurs aménagements paysagers du lieu.

Les voiries partagées dessinent les accès sur le site, tandis que les circulations piétonnes se confondent dans "la coulée verte" centrale. **Et c'est dans celle-ci que l'on peut deviner l'emplacement des espaces ludiques tels que les aires de jeux réservées aux enfants ou les parties enherbées.**

Un terrain de pétanque complète cet aménagement. Le chemin des Boîtes, nouvellement réhabilité et situé en limite Sud du site, achève ces équipements d'accès et de promenade pour piétons.

Deux faits marquants ont très récemment, en février, balisé le suivi de cette opération du côté de la commune.

En premier lieu, une visite sur le terrain avec des élus communaux et les techniciens en charge des opérations (SAS - Bureau d'Etudes EPODE - Entreprises) a permis non seulement de constater l'avancement des travaux, mais également de valider et préciser certains points techniques de la réalisation.

En second lieu, la commune a convié les riverains proches du secteur à une réunion publique rassemblant une vingtaine de personnes. Catherine CHAPPUIS, maire, assistée de Fanny VANDOOIAEGHE représentant la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS), aménageur, ont présenté, l'état d'avancement de cette opération immobilière confirmant que la phase de terrassement et d'enfouissement des réseaux va se terminer dans les prochaines semaines tout comme la viabilité des voies de circulation, dans l'attente de la couche de revêtement finale au terme de l'ensemble des travaux. La route du Château, dans sa partie attenante au Grand Clos, sera élargie et requalifiée (piétons/voitures) dans le courant du mois de mars, de même que le chemin du Réservoir en partie basse.

Cette présentation, suivie d'un échange fructueux, a permis de répondre aux questions des riverains et de lever des interrogations relatives au chantier actuel et à la suite des travaux.

La commune et l'aménageur ont pu apporter des explications, des précisions et prendre en compte quelques craintes ou sollicitations qui ont été émises. Cette réunion s'est poursuivie par la présentation des opérations immobilières à venir. Celles-ci ont été confiées, d'une part à des bailleurs publics, et d'autre part à des promoteurs privés.

Quatre partenaires ont été retenus suite à une procédure de concours d'architecture.

- Cristal Habitat (ex SAIEM - Chambéry Alpes Habitat) / Jacky Suschail pour la mise en œuvre du locatif social et de l'accession sociale.
- Savoisienn Habitat et Isère Habitat / Arborescence pour la mise en œuvre de logements en accession sociale comportant une offre en habitat participatif et de 6 maisons individuelles.
- Le groupement CAN / Patey pour la mise en œuvre de logements en accession libre.
- Le groupement LAMOTTE-EDIPHIS / Patriarche pour la mise en œuvre, également, de logements en accession libre.

Cinq lots pour maisons individuelles restent à commercialiser par la S.A.S. La construction des bâtiments devrait démarrer d'ici l'été 2017 pour les opérations immobilières des bailleurs publics avec une livraison envisagée fin 2018/début 2019.

En ce qui concerne les réalisations engagées **par les promoteurs privés**, celles-ci sont dans la phase de préparation des demandes de permis de construire. La livraison de cette seconde tranche serait alors envisageable, au plus tôt, **dans le courant de l'année 2019.**



Les travaux en cours de réalisation

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Modification n°1 :

Par arrêté n° 2017-053 A, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération a engagé, à la demande de Mme le Maire, une procédure de modification du PLU.

Cette procédure a pour objet d'intégrer au document d'urbanisme les éléments validés de l'étude pré-opérationnelle pour la requalification du centre bourg avec :

- L'ajout d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation « centre bourg »
 - L'ajustement du Règlement graphique et écrit.
- Cette procédure est également l'occasion :
- De revoir au niveau de la zone UA, une prescription réglementaire sur l'aspect extérieur des constructions, qui s'avère non adaptée,
 - De supprimer un emplacement réservé.

L'enquête publique aura lieu courant juin 2017 (pour une durée de 1 mois). La date exacte sera communiquée prochainement.

LA VIE À BARBY

FUSION CHAMBÉRY MÉTROPOLE - CŒUR DES BAUGES

L'intercommunalité : une nouvelle page qui s'ouvre, une chance pour nos territoires

Depuis le 1^{er} janvier 2017 Chambéry métropole et la Communauté de communes de Cœur des Bauges, respectivement 24 et 14 communes, ont fusionné pour former la nouvelle Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges forte de 38 communes.

C'est en application de la Loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, qui vise à faciliter le regroupement des collectivités locales en rationalisant la carte intercommunale que Monsieur le Préfet de la Savoie a fixé les conditions de cette fusion par son arrêté en date du 24 novembre 2016. Le législateur, tout en préservant le niveau communal qui demeure une véritable spécificité française, a souhaité renforcer les mutualisations en regroupant les intercommunalités qui ne respectent pas un certain seuil, **5 000 habitants pour les Bauges**, taille considérée comme « critique » pour continuer à fonctionner correctement durablement en autonomie. Ce mouvement de fond de renforcement des intercommunalités traverse les majorités politiques depuis déjà de nombreuses années. La loi NOTRe a d'ailleurs été votée par l'ensemble des parlementaires savoyards et le seuil de 5 000 habitants a été négocié avec l'association des élus des communes de montagne. C'est dire si le consensus politique national est large.

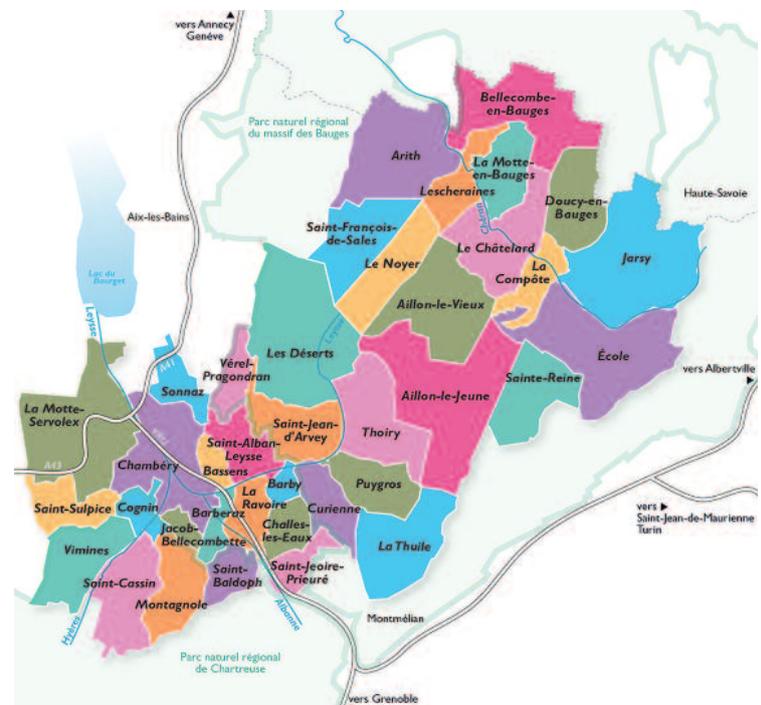
Ce nouvel ensemble représente aujourd'hui plus de 130 000 habitants dont 4 % sont issus des Bauges pour un doublement de sa superficie; deux territoires qui se rejoignent et s'apportent mutuellement des complémentarités enrichissantes, le territoire des Bauges étant caractérisé par ses grands espaces naturels, son agriculture et sa production locale, sa forêt et son tourisme d'hiver et d'été; une vraie porte ouverte sur des espaces de nature et de respiration pour les urbains majoritaires de Chambéry métropole.

L'histoire de l'intercommunalité pour nos communes urbaines et péri-urbaines s'est progressivement construite en élargissant son périmètre territorial et ses compétences. Elle a commencé en 1957 à 12 communes dans le SIAURC (assainissement, déchets et pollution du lac du Bourget) pour devenir le SIAC en 1978 (en rajoutant les compétences transports en commun, alimentation en eau, gens du voyage, piscine et patinoire), passant à 15 en 1995 dans le DUCC (distribution de l'eau, développement économique et politique de la ville) devenue Chambéry métropole en 2000 et accueillant encore ensuite Saint Jean d'Arvey en 2002 et enfin 8 autres communes des contreforts des Bauges et de Chartreuse en 2006 pour arriver finalement à 24 communes.

La fusion de 2017 porte également un élargissement des compétences prévu par la Loi. Il en est ainsi de la compétence Tourisme après la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui a été prise par anticipation en 2016.

Aujourd'hui un important travail budgétaire et de rapprochement de l'exercice des compétences et de la fiscalité doit être mené. Sans le sous-estimer, il faut bien reconnaître que c'est la Loi qui conduit maintenant à réfléchir ensemble et notamment au devenir des stades de neige de notre nouveau grand territoire. Le réchauffement climatique, les normes de sécurité et d'entretien et la rarefaction budgétaire justifient pleinement que ce débat se conduise désormais à une échelle plus large seule à même d'apporter des solutions appropriées pour la sauvegarde et le développement de notre économie agricole et touristique baujue chère à notre grand territoire.

Cette fusion porte en elle de vrais enjeux de projets d'avenir et sera réussie à la double condition que la nouvelle intercommunalité assume bien toutes ses responsabilités par rapport aux territoires ruraux tout en reconnaissant et en respectant pleinement leurs spécificités et leur identité.



CONCERTATION AUTOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La communauté d'agglomération de Chambéry métropole-Cœur des Bauges élabore actuellement son Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi H-D) qui permettra l'émergence d'un projet d'aménagement de l'espace sur l'ensemble de l'intercommunalité pour les 10 à 15 prochaines années. Il a pour objectif de définir les divers usages du territoire et remplacera d'ici fin 2019 les documents d'urbanisme communaux. Il réglera à terme l'utilisation des sols et s'imposera à toute demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir...).

Des temps de concertation, ateliers et réunions de travail, sont organisés tout au long de l'élaboration du PLUi afin de partager vos pratiques et connaissances du territoire, idées et suggestions qui sont fondamentales à l'élaboration du PLUi.

Votre vision de l'agglomération d'aujourd'hui, et vos attentes pour l'avenir, permettront de dessiner le territoire de demain.

Un premier temps fort de la concertation a eu lieu en février, par l'organisation de 5 ateliers répartis sur le territoire de l'agglomération. Ces ateliers ont regroupé plus d'une centaine de participants. Le compte-rendu de ces ateliers sera très prochainement disponible sur le site internet de l'agglomération.

Vous pouvez consulter le travail en cours et faire part de vos observations et remarques dans les dossiers de concertation situés dans chaque mairie ainsi que sur le site internet de l'agglomération rubrique Grand projet :

www.chambery-bauges-metropole.fr, ou contacter la direction de l'urbanisme de Chambéry métropole-

Cœur des Bauges au 04.79.96.86.32 ou écrire à plui@chambery-bauges-metropole.fr. Pour être tenu informé par mail des avancées du PLUi H-D, suivre l'élaboration du document, et connaître les dates de concertation, vous pouvez également vous inscrire sur le site internet de l'agglomération.



TRAVAUX

EN COURS

Centre technique municipal : Des travaux de réaménagement du centre technique, dans la continuité de ceux réalisés en octobre 2016, sont en cours. Ils visent à créer une aire de lavage fonctionnelle, à permettre d'augmenter la capacité de stockage en matériel, ainsi qu'une reprise en enrobé de l'entrée.

Chemin du Grand Verger : L'opération d'enfouissement des réseaux est en cours de finalisation, ainsi que les reprises de voiries. L'achèvement des travaux aura lieu après réception des réseaux haute tension et basse tension par Enedis (ex-ERDF).

À VENIR

Couverture église : La couverture en ardoise naturelle de l'église sera prochainement renouvelée. Celle-ci date des années 1930 présente des signes de faiblesse. Un marché public sera lancé courant avril.

Maison médicale : Des travaux de séparation d'une salle de 45 m² dans le bâtiment des médecins auront lieu entre le 15 avril et le 8 mai. Ils permettront de créer 2 salles indépendantes pour accueillir un 4^{ème} médecin au cabinet.

Éclairage public : La reprise des travaux du centre commercial au printemps permettra de terminer la pose des pavés lumineux après la trêve hivernale

et de finaliser l'éclairage des parties couvertes. Des travaux seront par ailleurs engagés d'ici l'été sur l'avenue de Salins, et le secteur impasse des Terrailleurs/allées des Vues de St Jean et des Alizés

Ecole maternelle : La Commune s'est engagée dans une procédure judiciaire suite à des infiltrations d'eau qui perdurent depuis 2010, date de réfection de la couverture (bâchage provisoire d'une partie du toit). Les travaux de rénovation intérieure qui devaient se poursuivre à l'été 2017 seront décalés d'un an, afin de ne pas prendre le risque de dégrader de nouveaux aménagements.

PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR AU BOIS

Dans le cadre de la transition énergétique et de la démarche Tepos (Territoire à Énergie Positive), Chambéry métropole a conduit à l'automne 2016, en partenariat avec plusieurs communes dont Barby, une analyse de la faisabilité d'un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables. À partir d'une chaufferie au bois (avec appoint gaz voire solaire) ce réseau pourrait desservir en chauffage le Cœur de Barby (Clos Besson, Clos Gaillard, bâtiments communaux), lycée professionnel du Nivolet, CFA bâtiment etc... jusqu'au quartier de Féjaz à la Ravoire. Deux grands avantages sont avérés : un intérêt environnemental et le développement d'emplois locaux à travers la filière bois énergie.

Un complément d'étude est en cours pour en valider aussi l'intérêt économique, indispensable à la réalisation du projet, avec l'accord des abonnés potentiels.

ASPECT ENVIRONNEMENTAL

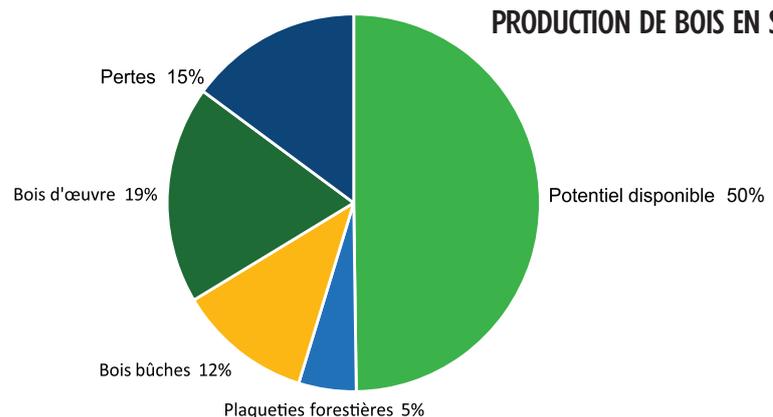
En matière de chauffage au bois, nous entendons régulièrement parler de la pollution due aux particules des fumées. Certes, mais rien à voir entre une

chaudière centralisée moderne et des appareils individuels! Pour comparaison les deux chaufferies de 7 000 et 16 000 KW qui chauffent 11 000 équivalent logements à Chambéry, n'émettent pas plus de poussières que 8 poêles à bûches d'avant 1996 non labellisés flamme verte 5 étoiles.

La chaudière bois de Barby ferait 3 500 kW...

RESSOURCE FORESTIÈRE LOCALE

La forêt savoyarde représente 45 millions de m³ de bois sur pied et s'accroît de 1,2 million de m³ chaque année.



CAFÉ ASSOCIATIF « AU BONHEUR D'UNE PAUSE »

Il s'est passé beaucoup de choses au café associatif "Au Bonheur d'une Pause".

Le 9 mars, dans une ambiance studieuse mais non moins conviviale, le café associatif accueillait le "Café des Créatrices" organisé par "CitésLab". Des entrepreneuses en devenir et d'autres déjà établies ont pu partager leurs expériences. Les unes ont pu

ainsi profiter de l'expérience des autres et bénéficier de conseils avisés. Un bon moment d'échange pour toutes ces femmes plus motivées que jamais pour mener à bien leur entreprise.

Le 11 mars était beaucoup plus détendu. Le premier anniversaire "du café" a été fêté dans la bonne humeur. Grâce à Paul, les chansons étaient au

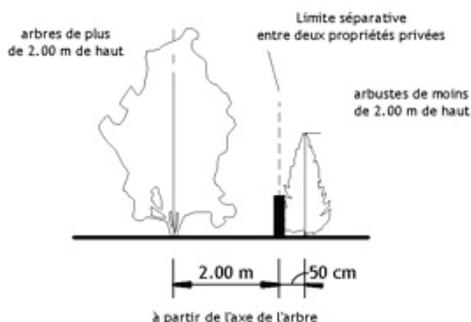
rendez-vous pour débiter cette matinée. Apéritif, petits fours, gros gâteaux, tombola et beaucoup de rires, rien n'a manqué. Un franc succès. Une fois de plus, il aurait fallu pousser les murs tant les sympathisants étaient nombreux.



LA VIE À BARBY

RECOMMANDATIONS ET RAPPELS DIVERS

RÉGLEMENTATION SUR LES PLANTATIONS



RECU DES PLANTATIONS PAR RAPPORT AU VOISIN

En l'absence de réglementations locales ou d'usage

- une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparative pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2 m.
- une distance de 2 m minimum de la ligne séparative pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

OBLIGATIONS D'ENTRETIEN ET D'ÉLAGAGE

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative.

LES PLANTATIONS LE LONG DES VOIES PUBLIQUES

S'il s'agit d'une voie communale ou d'une route départementale, les arbres, arbustes ou arbrisseaux doivent être plantés en retrait de deux mètres au moins de la limite de la voirie (alignement)... quelle que soit la hauteur de la plantation (article R116-2-5 du code de la voirie routière).

Dans tous les cas les plantations peuvent être frappées de la servitude de visibilité (articles L114-1 et L114-2 du code de la voirie routière).

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.



DECHETS VERTS

Les déchets verts ne doivent pas être déposés dans les conteneurs d'ordures ménagères. Ils sont en effet recyclables sous forme de compost et, à cet effet, il convient de les porter en déchetteries.

Vous pouvez également les broyer pour faire du paillage ou du compost dans votre jardin. Si vous ne disposez pas de broyeur vous pouvez emprunter gratuitement

celui de Chambéry métropole-Cœur des Bauges (adapté aux grosses quantités).

En 2017 il sera disponible pour les habitants de Barby les semaines 15 - 18 - 21 - 24 - 27 pour les travaux de printemps et de début d'été.

Le brûlage des déchets verts est interdit par arrêté Préfectoral DDT/SEEF N°2017-0248 portant réglementation des feux et brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel des végétaux coupés ou sur pied issus des parcs, jardins, espaces naturels en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de la Savoie. Le non-respect des dispositions de cet arrêté expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe, pouvant s'élever au maximum à 450 € aux termes de l'article 7 du décret n°2003-462 du 21 mai 2003. Ces informations sont disponibles sur le site internet <http://www.savoie.gouv.fr>

MODIFICATION D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

À partir du 3 avril 2017, l'accès aux déchetteries de l'agglomération de Chambéry métropole - Cœur des Bauges évolue. Les habitants et les professionnels auront chacun désormais une déchetterie faite pour eux. Les habitants doivent s'inscrire pour accéder en déchetterie : une fois le véhicule inscrit et identifié, l'accès sera possible dans n'importe quelle déchetterie de l'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges, mais aussi dans celles de Grand Lac.

Pièces à fournir :

- **La carte grise** : permet de reconnaître la plaque d'immatriculation du véhicule. Cette plaque sera lue par un capteur qui ouvrira la barrière s'il reconnaît le numéro.
- **Justificatif de domicile** : les déchetteries sont réservées aux habitants du territoire, il faut pouvoir justifier de son domicile, comme le prévoit le règlement.

L'inscription se fait sur le site internet :

<http://www.chambery-bauges-metropole.fr/270-dechetteries.htm>

ou en remplissant un formulaire papier disponible sur demande en déchetterie, au siège de l'agglomération ou auprès des 24 communes du bassin chambérien.

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

du 1^{er} avril au 30 septembre : 8H30-12H et 14H-18H du lundi au samedi, 8H30-12H les dimanches et jours fériés.

du 1^{er} octobre au 31 mars : 8H30-12H et 14H-17H30 du lundi au samedi.

Fermeture le jour de Noël, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai.

COMPOSTEZ VOS DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

Déchets de cuisine, de jardin et de tonte peuvent être compostés facilement, et c'est d'autant moins d'ordures ménagères à traiter!

Vous pouvez obtenir pour 15 euros un composteur individuel auprès de Chambéry métropole : réservation sur le site de Chambéry métropole.

Si vous êtes intéressé par un projet de compostage collectif (immeubles), contactez la mairie.

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le Département de la Savoie s'implique depuis 2005 dans des actions d'information, de prévention et de lutte contre les espèces invasives dans la gestion de son patrimoine et des routes départementales, mais aussi en partenariat avec les collectivités et autres organismes gestionnaires.

Aujourd'hui, quatre espèces sont sous surveillance : **l'ambrosie à feuille d'armoïse, la berce géante du Caucase, le chancre coloré du platane et la renouée du Japon.**

Pour les reconnaître, prévenir et lutter contre leur prolifération, chacun peut prendre sa part de responsabilité et ainsi améliorer au quotidien notre cadre de vie.

Informations et conseils sur le site :

<http://www.savoie.fr/2081-paysages-et-milieux-naturels.htm>

NUISANCES SONORES CHUT!!!

Je limite mes activités sonores (tonte, tronçonnage etc.) aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14H à 19H30

Le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H

Le dimanche et jours fériés de 10H à 12H

Le reste du temps, ménageons des moments de silence! C'est d'ailleurs obligatoire...

VOUS AIMEZ VOTRE CHIEN ? FAITES-LE AIMER...



Ces dernières années sont marquées par une augmentation du nombre des animaux domestiques et Barby, comme toutes les communes, est pleinement concernée par ce phénomène.

S'il est parfaitement compréhensible que des personnes éprouvent des satisfactions dans la possession d'un animal de compagnie, il n'en reste pas moins que leur souhait, pour légitime qu'il soit, préoccupe d'autres personnes qui en ressentent une gêne ou, plus grave, en éprouvent une insécurité dans leurs déplacements.

Par sécurité et par respect pour les autres, il serait bon que nos amis les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique.

Pour ceux qui l'ignoraient tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire.



Le printemps approche et jeunes et moins jeunes vont pouvoir, avec le retour des beaux jours, profiter des nombreux espaces verts de notre commune.

Afin de profiter au mieux de ces espaces, les déjections canines doivent, d'autant plus, être ramassées.

Rappel : Des sacs vous seront remis gratuitement en Mairie.

BIBLIOTHÈQUE

AVRIL :

- Exposition sur le MAROC en lien avec le pays invité au Salon du Livre de Paris.
- **Mercredi 19** à 10h30 - Contes marocains
- **Mercredi 26** à 16h30 - Atelier créatif

JUIN :

- Participation à l'opération « Premières Pages 2017 ». Le livre « A dada sur mon bidet » de F. Maupomé et S. Senegas sera offert aux enfants nés en 2016 en Savoie, par le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et Savoie-Biblio.

Animations pour les enfants les **9 et 10 juin 2017** à la médiathèque de Bassens.

- **Mercredi 14 juin** à la bibliothèque de Barby 2 séances d'animation 9h30 et 17h - ouvert à tous

CONCOURS PHOTOS

Lauréats du concours photos 2016 « sports et loisirs »

1^{er} prix : Didier IKET

2^{ème} prix : Marc CHAMBRE

3^{ème} prix : Célie LABOUREAU

Thème du concours 2017 « couleurs vives »



ODYSSEA

La course Odysséa est de retour le **samedi 13 mai**.

11 000 participants ont permis de récolter 110 000 € l'année passée. 100 % des fonds ont été reversés à des associations locales. Participez à cette course emblématique de Chambéry et soyez acteurs de la lutte contre le cancer du sein! Chacun y trouvera son bonheur grâce aux différentes courses proposées : 2 km, 4 km et 8 km. De plus, cette année le village d'Odysséa proposera de nombreuses activités dédiées aux enfants et aux adultes.

Formez une équipe au sein de Barby! Il vous faut 20 personnes minimum pour la créer et bénéficier de ses avantages. Vous ne dépendez pas les uns des autres, chacun peut courir la course qu'il souhaite!

Renseignements :

<http://www.odyssea.info/course/chambery>

EXPOSITION & CONGRES PHILATÉLIQUES

La Commune de BARBY a été choisie pour organiser le 11^{ème} congrès du GRAP (Groupement Rhône-Alpes de Philatélie). Cette manifestation est mise en place par le CPS (Club Philatélique de Savoie). Le CPS regroupe, sous l'égide de la FFAP (Fédération Française des Associations Philatéliques) des passionnés de la philatélie du bassin chambérien et des environs.

Ce 11^{ème} congrès se déroulera à la salle des mariages, le dimanche 9 avril 2017, et regroupera les représentants des clubs philatéliques de la Région Rhône-Alpes dans le cadre de leur assemblée générale annuelle.

"EXPOPHIL RHÔNE-ALPES" se déroulera à la salle des fêtes, le samedi 8 et le dimanche 9 avril, ouvert au public de 9 heures à 17 heures.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Gérard BABIGEON, Immeuble L'Épine Clos Besson 73230 BARBY : 04 79 71 04 90 ou 06 83 35 29 50

RÉSEAU DE BUS

Depuis la mi-mars la ligne B a été modifiée avec l'installation du terminus à Chaffat au lieu de la rue du Champ de Mars.

ENTRETIEN DES SENTIERS

La traditionnelle journée d'entretien des sentiers forestiers aura lieu le samedi 22 avril (report au 6 mai en cas de pluie). Rendez-vous à 7H30 sur le parking de l'église pour tous les volontaires. Piochage et élagage seront au menu du matin, avant un repas convivial offert à midi par la municipalité.

UN APERÇU DU PROCHAIN « BARBY EN FÊTE »

Samedi 10 juin

Une journée pour les grands et les petits! De nombreuses animations auront lieu sur la pelouse de la salle des fêtes. **À partir de 14h, démonstrations, initiations sportives, château gonflable, poney, jeux en bois, mais aussi des stands d'informations et de prévention. Un spectacle de magie inédit en fin d'après-midi. La soirée continuera avec les traditionnelles « Failles », autour d'un repas champêtre et une animation musicale, organisées par le Groupe d'Animation de Barby. Embrasement traditionnel à la tombée de la nuit.**

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture, communes équipées près de Barby : Saint-Alban-Leysses et La Ravoire). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Pour toute information : www.service-public.fr



PASS'RENOV

Envie d'améliorer votre logement ?

L'agglomération vous donne les clés!

Mon **PASS' RENOV** est une nouvelle opération pour la rénovation des logements privés proposée par la communauté d'agglomération. Elle s'adresse à tous les particuliers souhaitant réaliser des travaux chez eux (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et copropriétés).

Un accompagnement gratuit et personnalisé est possible dans les domaines :

- du confort thermique et acoustique du logement
- de l'amélioration esthétique et de la valorisation du patrimoine
- de l'anticipation de futures obligations gouvernementales
- de la possibilité de bénéficier d'aides publiques
- de la réduction des consommations d'énergie et de leurs coûts

Pour tout renseignement : **04 56 11 99 09**

et sur internet : www.monpassrenov.fr

FLEURISSEMENT

Traditionnellement, avec l'arrivée du printemps, est organisée la remise des prix du concours communal du fleurissement. Cette sympathique manifestation a été introduite cette année par une conférence animée par Fanny Floret de Savoie Vivante sur le thème des jardins partagés. Deux projets pourraient voir le jour sur la Commune. Des informations seront communiquées ultérieurement.

Autre projet : celui de récompenser aussi désormais les plus jolies décorations de Noël. Avis aux amateurs qui peuvent se faire connaître en mairie en remerciant toutes celles et tous ceux qui participent, soit par le fleurissement, soit par les décorations de Noël à l'embellissement de notre cadre de vie. **Les lauréats 2016 sont : Yvette GROMIER – Alice et Gérard AUCLAIR – Germaine et Henri TOUSSAINT – Henri et Jeanne BALZEAU – Jeannine SABATIER – Maryse ROCHE – Céline OLLAGNON et Cédric MORIN – Jeanne COLLOMBANI – Sylvette SEYER.**

Bravo et merci à eux !

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE BARBY

Le cycle piscine des élèves de CP

Les élèves de CP ont suivi un cycle piscine de 10 séances durant lequel ils ont appris à mettre la tête sous l'eau, à se déplacer sur le ventre et sur le dos, à s'immerger. Le cycle s'est très bien déroulé et nous remercions les parents qui ont accompagné.

Liaison GS/CP

Au cours de l'année scolaire, les GS et les CP se voient plusieurs fois afin que le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire se fasse en douceur. La première rencontre s'est déroulée le vendredi 3 février sur le thème de la chandeleur. Les élèves ont fait des crêpes et fabriqué des masques. Merci aux parents pour leur aide précieuse.

Le 100^{ème} jour d'école



Vendredi 17 février, nous avons célébré le 100^{ème} jour d'école de l'année 2016/2017. Les élèves ont relevé plusieurs défis autour du nombre 100, notamment celui de tracer le nombre 100 dans la cour avec 100 élèves!

Classe de découverte

Une classe de découverte « chevalerie » se déroulera du 22 au 24 mai 2017 au Centre le Roubreau à l'Argentière (Ardèche).

Elle regroupera une centaine d'élèves des classes CP - CE1- CE2 et ULIS ECOLE

SEMAINE DE LA LAÏCITÉ

Dans le cadre de la "Semaine de la Laïcité", la commune de Barby a accueilli dans les locaux de la mairie une exposition initiée par Jean-Pierre Burdin et dédiée à ce thème actuel de société. En point d'orgue de cette semaine, une conférence-débat a été organisée et animée entre autres par Eddy Khaldi sur le thème du « vivre ensemble ».

« RANDOS SAINT-MICHEL » AU SEIN DU GAB

Un petit groupe au nom évocateur "Randos Saint-Michel" est en cours de constitution au sein du Groupe d'Animation de Barby (GAB), dans le but de proposer à tous les publics des promenades et des randonnées curieuses autour du Mont Saint Michel.

Pour réaliser ce projet, une bonne dizaine de personnes motivées est nécessaire. L'année 2017 sera consacrée à la connaissance des itinéraires et à la formation de l'encadrement des groupes. Rejoignez-nous!

Contacts : am.bruand@orange.fr ou 06 16 72 16 11

SCRUTINS ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

23 avril et 7 mai : élections présidentielles. Scrutins ouverts de 8h à 19h

11 juin et 18 juin : élections législatives

Penser à vous munir obligatoirement d'une pièce d'identité et de votre carte d'électeur



PYRALE DU BUIS

Soyez vigilants : les premières chenilles sont sorties d'hivernage ! Des moyens de prévention et de lutte existent.

Rendez-vous sur le site : <http://www.fredonra.com/collectivites/pyrale-du-buis/> ou contacter le Réseau

FREDON-FDGDON Rhône-Alpes

Fabienne CARTERON au 04 57 08 76 00



QUALITÉ DE L'EAU

Eau potable distribuée à Barby : une eau de très bonne qualité. La commune de Barby est alimentée par le puits de Saint-Jean de la Porte. Elle ne comporte aucune trace de pesticide ni de plomb. Le taux de nitrates y est 5 fois inférieur à la limite de qualité fixée à 50 mg/l. Une courte intervention diffusée le 26 janvier sur l-télé, consacrée à la qualité de l'eau du robinet, prétendait que l'eau distribuée sur Barby serait de mauvaise qualité. Le service des eaux de Chambéry métropole - Cœur des Bauges tient à rectifier ces informations et à rassurer les usagers : les canalisations distribuant l'eau sur la commune sont en bon état et l'eau est de très bonne qualité. L'ensemble des données à ce sujet est accessible à tous sur la carte de qualité de l'eau disponible sur le site internet de Chambéry métropole-Cœur des Bauges :

<http://www.chambery-bauges-metropole.fr/1170-connaître-la-qualité-de-leau.htm>

AGENDA

→ AVRIL

Samedi 8 : Chasse aux Œufs pour les enfants de 3 à 11 ans - Parc Malatray à 10h

Samedi 8 et dimanche 9 : Exposition philatélique et bourse aux timbres - Salle des Fêtes

Lundi 10 : Vernissage de l'exposition d'Annie Dreslère artiste-peintre 18h - mairie Conseil municipal à 19h

Vendredi 14 : Vente de couscous organisée par le Trésor des Ecoles

Dimanche 16 : Trail du Mont St-Michel

Dimanche 23 : 1^{er} Tour Élections présidentielles

Samedi 29 : Soirée Zumba organisée par le Trésor des Ecoles - salle des fêtes

29-30 avril et lundi 1^{er} mai : Tournoi de Speedcubing - préau gymnase

→ MAI

Dimanche 7 : 2^{ème} Tour Élections présidentielles

Lundi 8 : 10h30 Cérémonie au Monument aux Morts

Vendredi 12 : Information sur les correspondants de nuit pied d'immeuble - Clos Gaillard 18h

Samedi 13 : À partir de 9h mini-marché de printemps des Petits Mickeys - Centre commercial

Samedi 13 : 18h Concert par la Chorale Cadence - Eglise de Barby

Vendredi 19 : Fêtes des voisins - Clos Besson / Lotissement La Bâthie

Samedi 20 : 9h-12h Utilisation d'un défibrillateur - salle des 4 saisons

→ JUIN

2 au 4 : Théâtre par le Masque de Chair - Salle des Fêtes

Mardi 6 : Portes ouvertes du Tai Do (self-défense) 19h - 13^e BCA

Vendredi 9 : Information sur les correspondants de nuit pied d'immeuble - aux Epinettes

Samedi 10 : Barby en fête et les Failles organisées par le GAB - pelouse salle des fêtes

Dimanche 11 : 1^{er} Tour Élections législatives

Samedi 17 : « Vide ton sac » organisé par le Val de Leysse Hand-Ball - pelouse salle des fêtes

Dimanche 18 : 2^{ème} tour Élections législatives

Vide-grenier au Clos Gaillard

Mardi 20 : Cérémonie au Monument aux Morts en mémoire des fusillés du Valromey

Vendredi 23 : À partir de 19h30 concert au Parc Malatray organisé par le GAB

Samedi 24 : À partir de 19h30 Parc Malatray - Troupe BADEMA qui sera présente au festival de Lafi Bala

→ JUILLET

Lundi 3 : Conseil Municipal à 19h

Jeudi 6 : 19h - Remise des Trophées de la Commune - salle des mariages

Vendredi 7 : Fête de l'école élémentaire